Formation et Information

Evaluation des pratiques

Travail en réseau

Signalement et Gestion d'épidémies

Reconnaissance des Référents en Hygiène

Le livret du référent

Outils de Signalement et Gestion d’épidémies

3 outils :

- Fiche “Tout sur le signalement“ du RéPIA
- Checks-lists
- Courbes épidémiques

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

1. Fiche « Tout savoir sur le signalement » du RéPIA

RéPIAS Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins
PRIMO

Infections Associées aux Soins (IAS) en Établissements Médico-Sociaux (EMS) et en Ville

Tout savoir sur le signalement

Quel est l'objectif du signalement des IAS ?

- Obtenir une **Aide technique** pour la mise en place de mesures de prévention et de contrôle **d'infections rares, inhabituelles, graves et/ou épidémiques**
- **Alerter les Agences régionales de santé, les Centres d'appui et de prévention des IAS (CPIas) et Santé publique France**
- Permettre à Santé publique France de **surveiller l'évolution d'évènements à risque infectieux**

Que dois-je signaler ?

1 **INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS INATTENDUES OU INHABITUELLES**
Ex : une résistance bactérienne particulière, un site inhabituel d'infection, des circonstances de survenue particulières...

2 **CAS GROUPÉS, NOTAMMENT D'INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGUËS (IRA) ET DE GASTRO-ENTÉRITES AIGUËS (GEA)**
Ex : plusieurs cas d'infection sur cathéter sous-cutané

3 **L'IAS A PROVOQUÉ UN DÉCÈS**
Ex : votre patient est décédé d'une endocardite, vous pensez que l'origine est un cathéter posé pour son traitement en ambulatoire

4 **L'IAS EST UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**
Ex : rougeole, listériose, légionellose, toxi-infection alimentaire collective...

IMPORTANT : Les infections associées aux soins peuvent concerner des patients/résidents ou les personnels qui les soignent

Qui signale ?

TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX OU TRAVAILLANT DANS UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL PEUVENT ÉMETTRE UN SIGNALEMENT
En EMS (ex : Ehpad) ou en centre de santé, un professionnel est en charge de la coordination du signalement et en fait la promotion

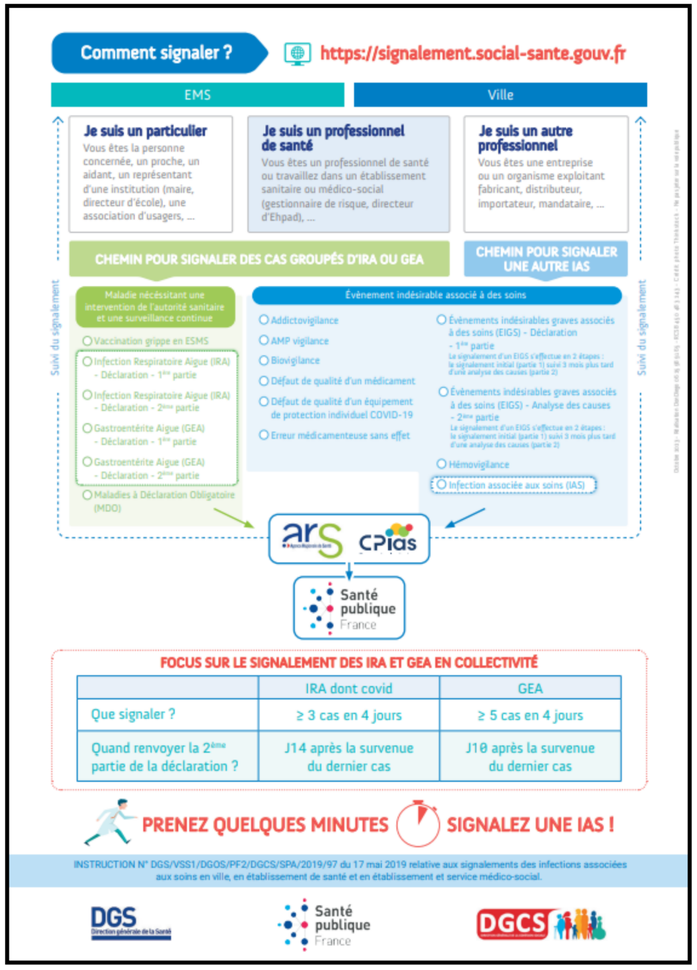

Comment signaler ? https://signalement.social-sante.gouv.fr

EMS	Ville

Je suis un particulier
Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...

Je suis un professionnel de santé
Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...

Je suis un autre professionnel
Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

CHEMIN POUR SIGNALER DES CAS GROUPÉS D'IRA OU GEA

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue
- Vaccination grippe en ESMS
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - Déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - Déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - Déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - Déclaration - 2ème partie
- Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO)

Suivi du signalement

CHEMIN POUR SIGNALER UNE AUTRE IAS

Évènement indésirable associé à des soins
- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament
- Défaut de qualité d'un équipement de protection individuel COVID-19
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - Déclaration - 1ère partie
  Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - Analyse des causes - 2ème partie
  Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Hémovigilance
- Infection associée aux soins (IAS)

Suivi du signalement

ars Agence Régionale de Santé — CPIas

Santé publique France

FOCUS SUR LE SIGNALEMENT DES IRA ET GEA EN COLLECTIVITÉ

	IRA dont covid	GEA
Que signaler ?	≥ 3 cas en 4 jours	≥ 5 cas en 4 jours
Quand renvoyer la 2ème partie de la déclaration ?	J14 après la survenue du dernier cas	J10 après la survenue du dernier cas

PRENEZ QUELQUES MINUTES — SIGNALEZ UNE IAS !

INSTRUCTION N° DGS/VSS1/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2019/97 du 17 mai 2019 relative aux signalements des infections associées aux soins en ville, en établissement de santé et en établissement et service médico-social.

DGS Direction générale de la Santé — Santé publique France — DGCS

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

2. Check-lists :

la check-list Epid'ESMS en ligne du RéPIA Réseau de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance

Réseau piloté par Santé publique France

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

GEA

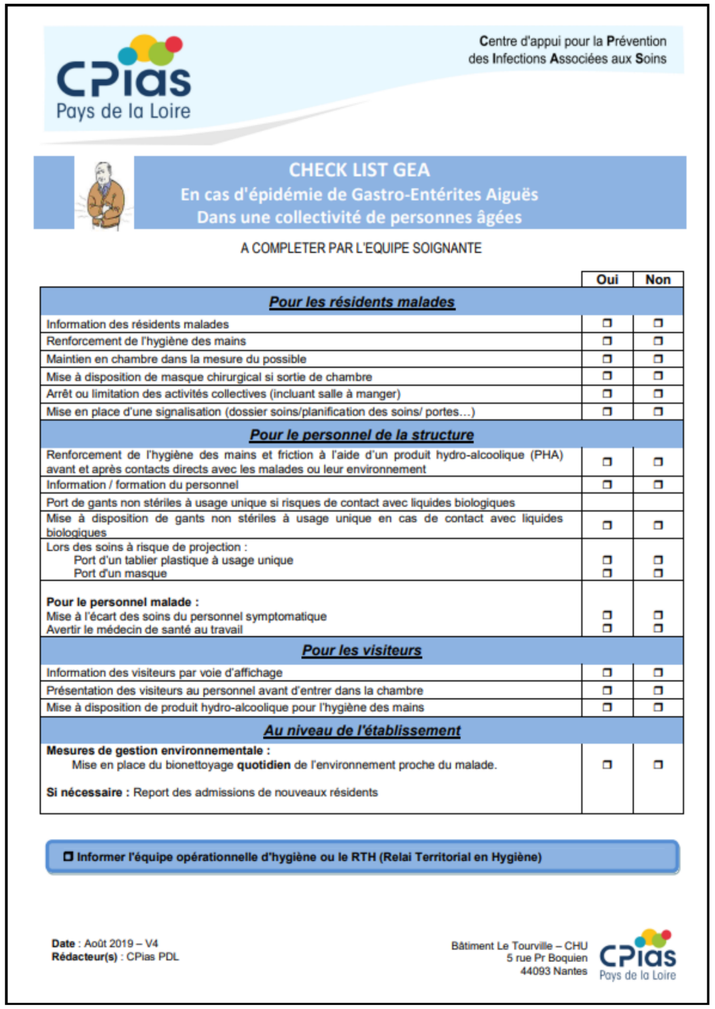

CPias Pays de la Loire

Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins

CHECK LIST GEA
En cas d'épidémie de Gastro-Entérites Aiguës
Dans une collectivité de personnes âgées

A COMPLETER PAR L'EQUIPE SOIGNANTE

	Oui	Non
Pour les résidents malades		
Information des résidents malades	❒	❒
Renforcement de l'hygiène des mains	❒	❒
Maintien en chambre dans la mesure du possible	❒	❒
Mise à disposition de masque chirurgical si sortie de chambre	❒	❒
Arrêt ou limitation des activités collectives (incluant salle à manger)	❒	❒
Mise en place d'une signalisation (dossier soins/planification des soins/ portes…)	❒	❒
Pour le personnel de la structure		
Renforcement de l'hygiène des mains et friction à l'aide d'un produit hydro-alcoolique (PHA) avant et après contacts directs avec les malades ou leur environnement	❒	❒
Information / formation du personnel	❒	❒
Port de gants non stériles à usage unique si risques de contact avec liquides biologiques		
Mise à disposition de gants non stériles à usage unique en cas de contact avec liquides biologiques	❒	❒
Lors des soins à risque de projection : Port d'un tablier plastique à usage unique Port d'un masque	❒ ❒	❒ ❒
Pour le personnel malade : Mise à l'écart des soins du personnel symptomatique Avertir le médecin de santé au travail	❒ ❒	❒ ❒
Pour les visiteurs		
Information des visiteurs par voie d'affichage	❒	❒
Présentation des visiteurs au personnel avant d'entrer dans la chambre	❒	❒
Mise à disposition de produit hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains	❒	❒
Au niveau de l'établissement		
Mesures de gestion environnementale : Mise en place du bionettoyage **quotidien** de l'environnement proche du malade. **Si nécessaire :** Report des admissions de nouveaux résidents	❒	❒

❒ **Informer l'équipe opérationnelle d'hygiène ou le RTH (Relai Territorial en Hygiène)**

Date : Août 2019 – V4
Rédacteur(s) : CPias PDL

Bâtiment Le Tourville – CHU
5 rue Pr Boquien
44093 Nantes

CPias Pays de la Loire

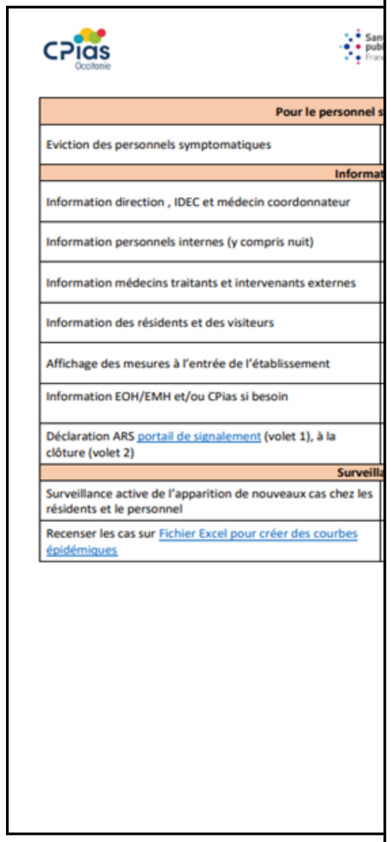

CPias Occitanie

Pour le personnel s
Eviction des personnels symptomatiques
Informat
Information direction , IDEC et médecin coordonnateur
Information personnels internes (y compris nuit)
Information médecins traitants et intervenants externes
Information des résidents et des visiteurs
Affichage des mesures à l'entrée de l'établissement
Information EOH/EMH et/ou CPias si besoin
Déclaration ARS portail de signalement (volet 1), à la clôture (volet 2)
Surveill
Surveillance active de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel
Recenser les cas sur Fichier Excel pour créer des courbes épidémiques

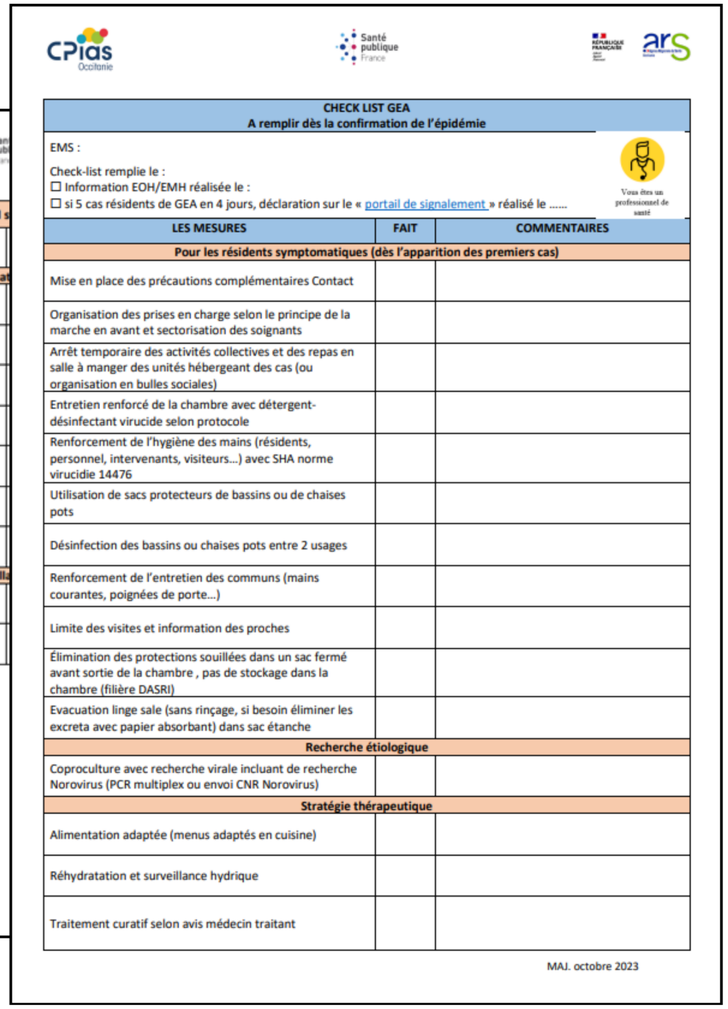

CPias Occitanie — Santé publique France — ARS

CHECK LIST GEA
A remplir dès la confirmation de l'épidémie

EMS :

Check-list remplie le :
☐ Information EOH/EMH réalisée le :
☐ si 5 cas résidents de GEA en 4 jours, déclaration sur le « portail de signalement » réalisé le .....

Vous êtes un professionnel de santé

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les résidents symptomatiques (dès l'apparition des premiers cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Contact		
Organisation des prises en charge selon le principe de la marche en avant et sectorisation des soignants		
Arrêt temporaire des activités collectives et des repas en salle à manger des unités hébergeant des cas (ou organisation en bulles sociales)		
Entretien renforcé de la chambre avec détergent-désinfectant virucide selon protocole		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs…) avec SHA norme virucidie 14476		
Utilisation de sacs protecteurs de bassins ou de chaises pots		
Désinfection des bassins ou chaises pots entre 2 usages		
Renforcement de l'entretien des communs (mains courantes, poignées de porte…)		
Limite des visites et information des proches		
Élimination des protections souillées dans un sac fermé avant sortie de la chambre , pas de stockage dans la chambre (filière DASRI)		
Evacuation linge sale (sans rinçage, si besoin éliminer les excreta avec papier absorbant) dans sac étanche		
Recherche étiologique		
Coproculture avec recherche virale incluant de recherche Norovirus (PCR multiplex ou envoi CNR Norovirus)		
Stratégie thérapeutique		
Alimentation adaptée (menus adaptés en cuisine)		
Réhydratation et surveillance hydrique		
Traitement curatif selon avis médecin traitant		

MAJ. octobre 2023

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

IRA

CPias Pays de la Loire

Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins

CHECK LIST IRA
En cas d'épidémie d'infections Respiratoires Aiguës
Dans une collectivité de personnes âgées

A COMPLETER PAR L'EQUIPE SOIGNANTE

	Oui	Non
Pour les résidents malades		
Information des résidents malades	❒	❒
Renforcement de l'hygiène des mains	❒	❒
Maintien en chambre (individuelle si possible)	❒	❒
Mise à disposition de masque chirurgical si sortie de chambre	❒	❒
Arrêt ou limitation des activités collectives (incluant salle à manger)	❒	❒
Mise en place d'une signalisation (dossier soins/planification des soins/ portes…)	❒	❒
Pour le personnel de la structure		
Renforcement de l'hygiène des mains et friction à l'aide d'un produit hydro-alcoolique (PHA) avant et après contacts directs avec les malades ou leur environnement	❒	❒
Information / formation du personnel	❒	❒
Mise à disposition de masque chirurgical **dès l'entrée dans la chambre**	❒	❒
Mise à disposition de gants non stériles à usage unique en cas de contact avec liquides biologiques	❒	❒
Mise à disposition d'un tablier plastique à usage unique lors des soins à risque de projections	❒	❒
Élimination des équipements de protection individuelle dans la filière des déchets ménagers (DAOM)		
Pour le personnel malade :		
Mise à l'écart des soins du personnel symptomatique	❒	❒
Avertir le médecin de santé au travail	❒	❒
Pour les visiteurs		
Information des visiteurs par voie d'affichage	❒	❒
Présentation des visiteurs au personnel avant d'entrer dans la chambre	❒	❒
Mise à disposition de produit hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains	❒	❒
Mise à disposition de masque chirurgical	❒	❒
Au niveau de l'établissement		
Mesures de gestion environnementale : Mise en place du bionettoyage **quotidien** de l'environnement proche du malade, avec port de masque chirurgical pour l'agent d'entretien si le Résident est présent.	❒	❒
Si nécessaire : Report des admissions de nouveaux résidents		

❒ **Informer l'équipe opérationnelle d'hygiène ou le RTH (Relai Territorial en Hygiène)**

Date : Août 2019 – V4
Rédacteur(s) : CPias PDL

Bâtiment Le Tourville – CHU
5 rue Pr Boquien
44093 Nantes
CPias Pays de la Loire

CPias Occitanie — Santé publique France

Informations		
Information direction, IDEC et médecin coordonnateur		
Information personnels internes (y compris nuit)		
Information médecins traitants et intervenants externes		
Information des résidents et des visiteurs		
Affichage des mesures à l'entrée de l'établissement		
Information EOH/EMH (et/ou CPIAS si besoin)		
Déclaration ARS portail de signalement (volet 1), à la clôture (volet 2)		
Surveillance		
Surveillance active de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		
Recenser les cas sur le Fichier Excel pour créer des courbes épidémiques		

CPias Occitanie — Santé publique France — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — ars

CHECK LIST IRA (dont COVID)
A remplir dès la confirmation de l'épidémie

EMS :

Check-list remplie le :
☐ Information EOH/EMH réalisée le :
☐ si 3 cas d'IRA en 4 jours parmi les résidents, déclaration le « portail signalement » réalisé le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les résidents symptomatiques (dès l'apparition des premiers cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Gouttelettes et contact		
Port du masque FFP2 et port de lunettes ou visière pour tout geste à risque d'aérosolisation pratiqué		
Organisation de la marche en avant et sectorisation professionnels		
Arrêt temporaire des activités collectives et des repas en salle à manger des unités hébergeant des cas ou organisation bulles sociales limitant les contacts Si sortie, vérification du port du masque et Friction HA		
Entretien renforcé de la chambre avec détergent-désinfectant selon protocole		
Renforcement de l'entretien des communs (mains courantes, poignées de porte…)		
Aération régulière des locaux (chambres et communs)		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs…) avec SHA norme virucidie 14476		
Limiter les visites et information des proches sur le port de masque et l'hygiène des mains		
Recherche étiologique		
Test d'orientation diagnostic rapide (TROD) selon protocole		
PCR multiplex virale sur prélèvement naso-pharyngé si pas d'agent retrouvé en 1er intention avec les TROD		
Stratégie thérapeutique		
Traitement curatif selon avis médecin traitant		
Traitement prophylactique pour les personnes à risque selon avis médecin traitant ou médecin coordonnateur		
Pour le personnel symptomatique		
Eviction des personnels symptomatiques		
Port de masque si enrhumé et/ou présentant une toux		

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

Infection *C. difficile*

CPias Occitanie

Informations		
Information direction et cadres de santé		
Information médecin coordonnateur et médecins traitants		
Information des mesures de protection à prendre par le personnel de la blanchisserie interne ou externe		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes		
Information EMH et/ou CPIAS si besoin		
Surveillance		
Surveillance active de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents		

MAJ. Août 2020

CPias Occitanie

CHECK LIST ICD
A remplir dès la confirmation de l'épidémie

EMS :
Check-list remplie le :

☐ si cas sévère ou 2 cas d'ICD dans le même secteur en 4 semaines, signalement à l'ARS réalisé le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les résidents symptomatiques (dès la suspicion du premier cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Contact		
Maintien en chambre avec prise des repas en chambre		
Arrêt temporaire des activités collectives jusqu'à disparition des diarrhées		
Entretien renforcé de la chambre avec détergent-désinfectant sporicide ou nettoyage complet (détersion, rinçage) suivi d'une désinfection à l'eau de javel		
Nettoyage et désinfection de la housse de matelas lors de la réfection de lit		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs…) avec lavage au savon doux obligatoire + FHA si soins à risque en suivant		
Utilisation de sacs protecteurs de bassins ou de chaises pots…		
Désinfection des bassins ou chaises pots entre 2 usages		
Conditionnement du linge en emballage étanche (sac à lien de fermeture hydrosoluble possible)		
Renforcement de l'entretien des communs (mains courantes, poignées de porte…)		
Limite des visites et information des proches		
Recherche étiologique		
Coproculture avec demande spécifique de recherche de toxines de *Clostridium difficile*		
Stratégie thérapeutique		
Alimentation adaptée (menus adaptés en cuisine)		
Réhydratation et surveillance hydrique		
Traitement curatif selon avis médecin traitant		
Pour le personnel		
Port de blouses à manches longues et de gants dès l'entrée de la chambre + tablier plastique à UU en cas de soins mouillants souillants A retirer avant la sortie de la chambre		

MAJ. Août 2020

45

Gale

CPias Occitanie

Mesures complémentaires en cas d'épidémie		
☐ si au moins 2 cas de gale diagnostiqués en moins de 6 semaines d'intervalle (résident et o… signaler à l'ARS par le « portail signalement » réalisé le ☐ gale commune ☐ gale profuse / hyperkératosique		
Mesures générales		
Mise en place de la cellule de crise		
Recherche active des cas (résidents, personnels et visiteurs)		
Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire		
Suspension des activités collectives		
Disponibilité de la totalité du traitement topique ou général pour l'ensemble des résidents et personnels		
Renforcement des équipes et dotation suffisante de linge, de produits d'entretien et acaricide pour procéder à la désinfection des locaux		
Traitement simultanée de tous les résidents de la structure, des professionnels internes ou externes à la structure et les contacts des cas atteints		
Traitement environnemental des surfaces non lavables par des produits acaricides des lieux communs		
Informations		
Information par le médecin coordonnateur de l'ensemble des médecins traitants		
Information des professionnels de la CAT		
Informations des résidents et des familles		
Affichage des mesures à suivre à l'entrée de l'établissement		
Information EMH et/ou CPias si besoin		

MAJ. Août 2020

CPias Occitanie

CHECK LIST GALE
A remplir dès la confirmation du premier cas et en cas d'épidémie

EMS :
Check-list remplie le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les personnes symptomatiques (dès l'apparition du cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Contact Gale (blouses manches longues, gants, savon doux)		
Eviction des activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Maintien en chambre y compris pour les repas et réduction des déplacements au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs…) avec **lavage au savon doux**		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole		
Traitement de l'environnement (mobiliers en tissu, matelas, oreillers…) selon protocole		
Maîtrise des visites et information des proches		
Recherche étiologique		
Diagnostic par médecin traitant ou dermatologue		
Recherche du sarcopte par prélèvement cutané		
Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps		
Disponibilité des consommables barrières (blouse à manches longues, gants)		
Disponibilité du traitement curatif oral et/ou local selon la prescription du médecin traitant		
Disponibilité des produits acaricides et du linge		
Date du traitement curatif selon prescription médicale : 1re prise et 2e prise (entre J8 et J14) - oral et/ou local		
Organisation du traitement de l'environnement maxi 12 h après le traitement curatif		
Information des mesures de protection à prendre par le personnel de la blanchisserie interne ou externe		
Pour le personnel symptomatique		
Traitement et éviction de 48 à 72 h après la prise du traitement		
Traitement environnemental et des tenues du vestiaire		
Informations		
Information direction, cadre de santé, IDEC		
Information médecin coordonnateur		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes de la structure		
Surveillance		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

MAJ. Août 2020

41

ETH-MS

Outils de Signalement et Gestion d'épidémies

3. Courbes épidémiques :

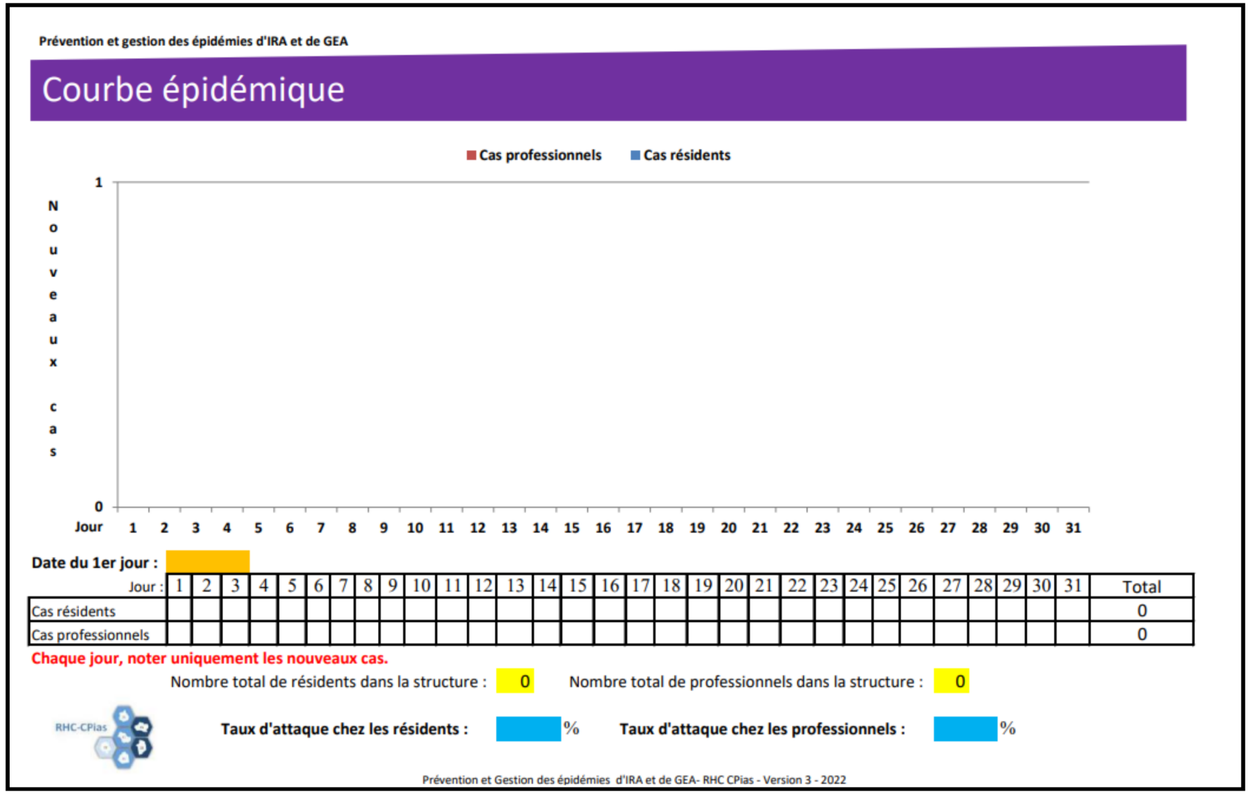

Prévention et gestion des épidémies d'IRA et de GEA

Courbe épidémique

Cas professionnels Cas résidents

Nouveaux cas

1

0

Jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Date du 1er jour :

Jour :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
Cas résidents																																0
Cas professionnels																																0

Chaque jour, noter uniquement les nouveaux cas.

Nombre total de résidents dans la structure : 0 Nombre total de professionnels dans la structure : 0

RHC-CPias

Taux d'attaque chez les résidents : % Taux d'attaque chez les professionnels : %

Prévention et Gestion des épidémies d'IRA et de GEA- RHC CPias - Version 3 - 2022

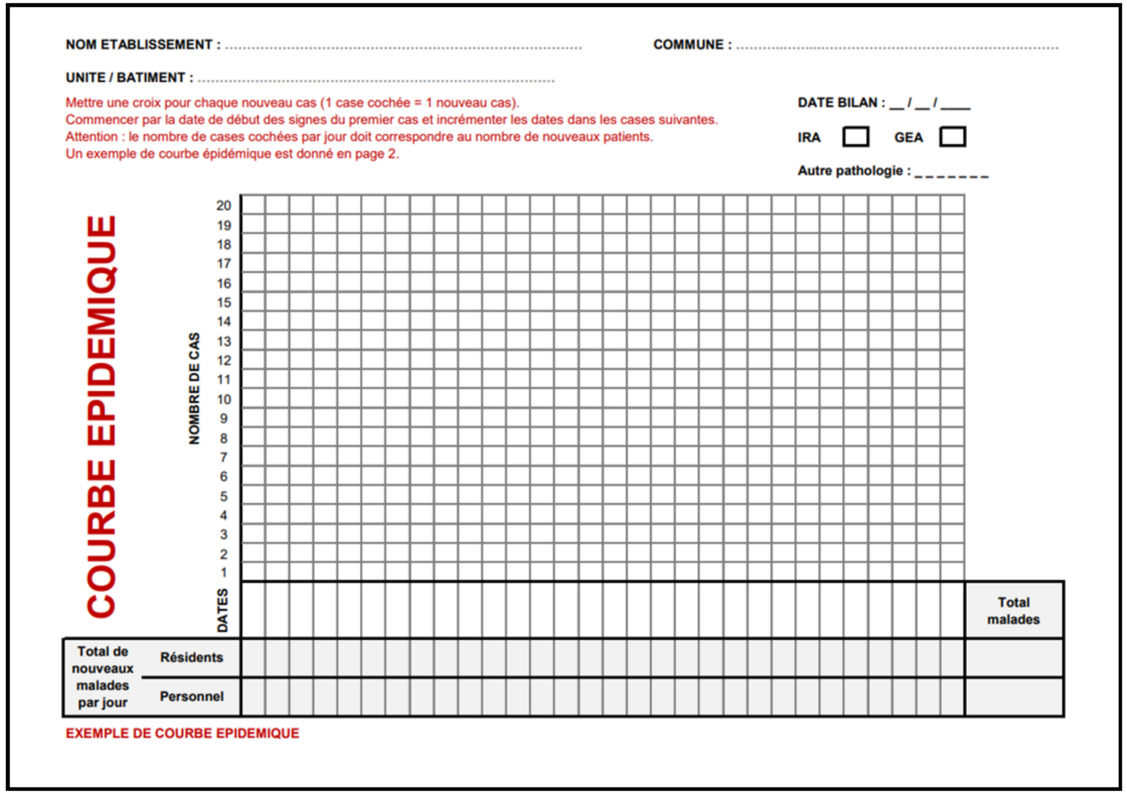

NOM ETABLISSEMENT : ..... COMMUNE : .....

UNITE / BATIMENT : .....

Mettre une croix pour chaque nouveau cas (1 case cochée = 1 nouveau cas).
Commencer par la date de début des signes du premier cas et incrémenter les dates dans les cases suivantes.
Attention : le nombre de cases cochées par jour doit correspondre au nombre de nouveaux patients.
Un exemple de courbe épidémique est donné en page 2.

DATE BILAN : __ / __ / ____

IRA ☐ GEA ☐

Autre pathologie : _ _ _ _ _ _ _

COURBE EPIDEMIQUE

NOMBRE DE CAS

20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

DATES Total malades

Total de nouveaux malades par jour — Résidents Personnel

EXEMPLE DE COURBE EPIDEMIQUE

ETH-MS